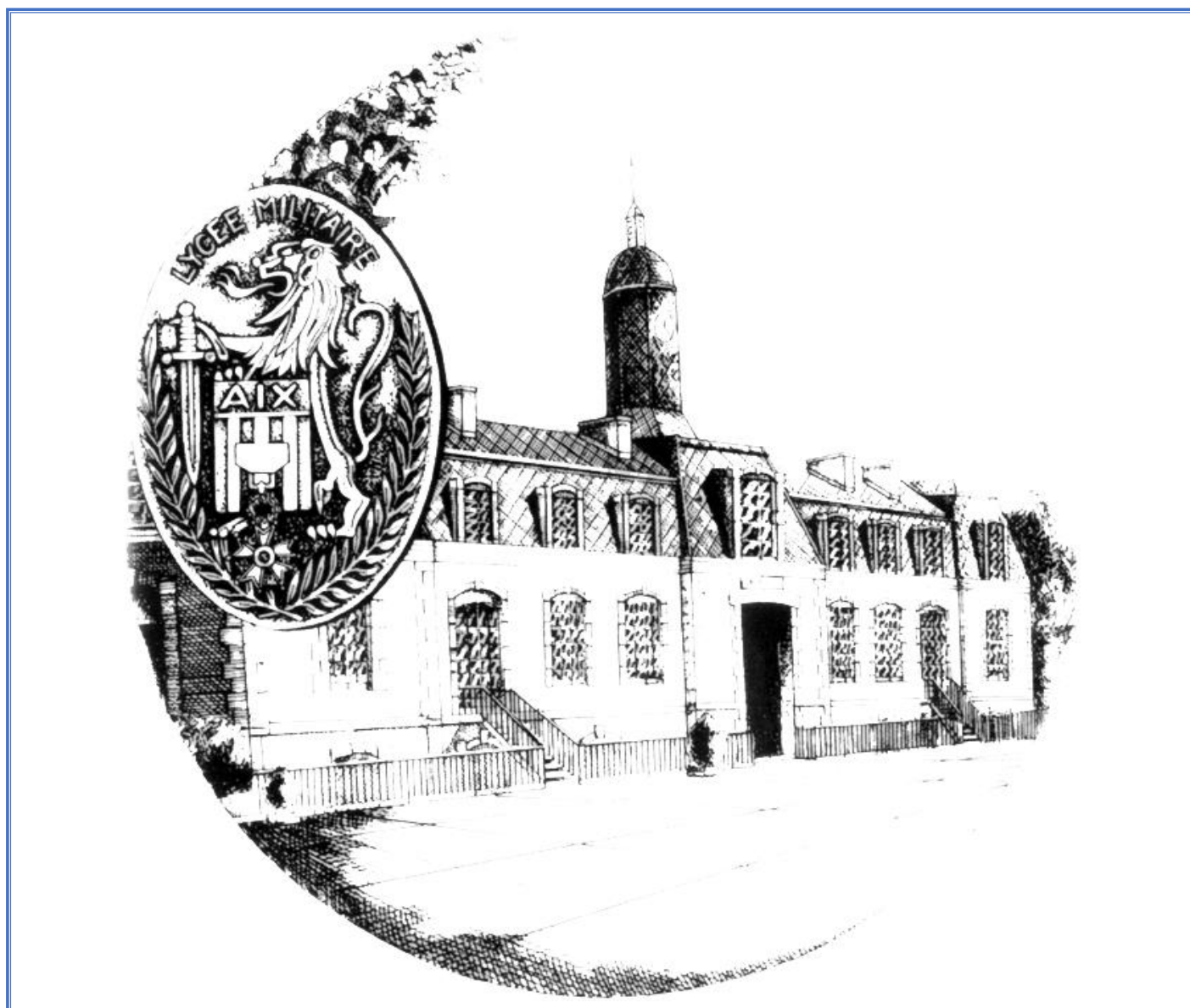


# LYCEE MILITAIRE D'AIX EN PROVENCE

## ΛΥΚΕΙΟ ΜΙΛΙΤΑΡΙΚΟ ΔΕΛΦΙΝΟΥ ΕΝ ΠΡΩΒΗΝΚΙΑ



**DOSSIER ADMINISTRATIF RENTREE SCOLAIRE CPGE 2<sup>ème</sup> ANNEE**  
**ΔΟΣΣΙΕΡ ΑΔΜΙΝΙΣΤΡΑΤΙΕ ΒΕΝΤΡΕΕ ΣΧΟΛΑΙΚΕ ΣΥΡΣΕ 2<sup>ΕΜΕ</sup> ΑΝΝΕΕ**

## **HISTORIQUE LYCEE MILITAIRE D'AIX EN PROVENCE**

Le Général de Cissey, ministre de la guerre du maréchal de Mac-Mahon fit ordonner par la IIIème République la création d'Ecoles d'Enfants de Troupe (loi du 13 mars 1875).

Le lycée militaire d'Aix en Provence est l'héritier des écoles militaires préparatoires (EMP) de Rambouillet (1884) et de Saint Hyppolyte du Fort (1886) qui, réunies forment à partir de 1934 l'école d'Epinal.

La mobilisation générale du 2 septembre 1939 l'oblige à quitter Epinal et à se replier à Niort. Le 22 juin 1940, les Allemands occupant la ville gardent militairement le quartier où cadres et élèves sont considérés comme prisonniers. Après de nombreuses démarches, l'école est autorisée à se rendre en zone libre, d'abord à Confolens dans les Charentes puis à Chomérac en Ardèche.

Le 6 septembre 1940, elle s'installe à Montélimar où elle reste jusqu'au 19 décembre 1946, date à laquelle elle prend ses quartiers à Aix en Provence, caserne Miollis qui depuis 1893 a accueilli beaucoup de formations dont, sous l'occupation, l'école spéciale militaire de saint - Cyr et l'école militaire de l'infanterie de Saint Maixent

Elle prend alors le nom d'Ecole militaire Préparatoire d'Aix en Provence. En 1974, l'école est dénommée collège militaire, puis en 1983 lycée militaire. Aujourd'hui, plus de 1 000 personnes se côtoient au lycée

# 1<sup>ère</sup> CIE

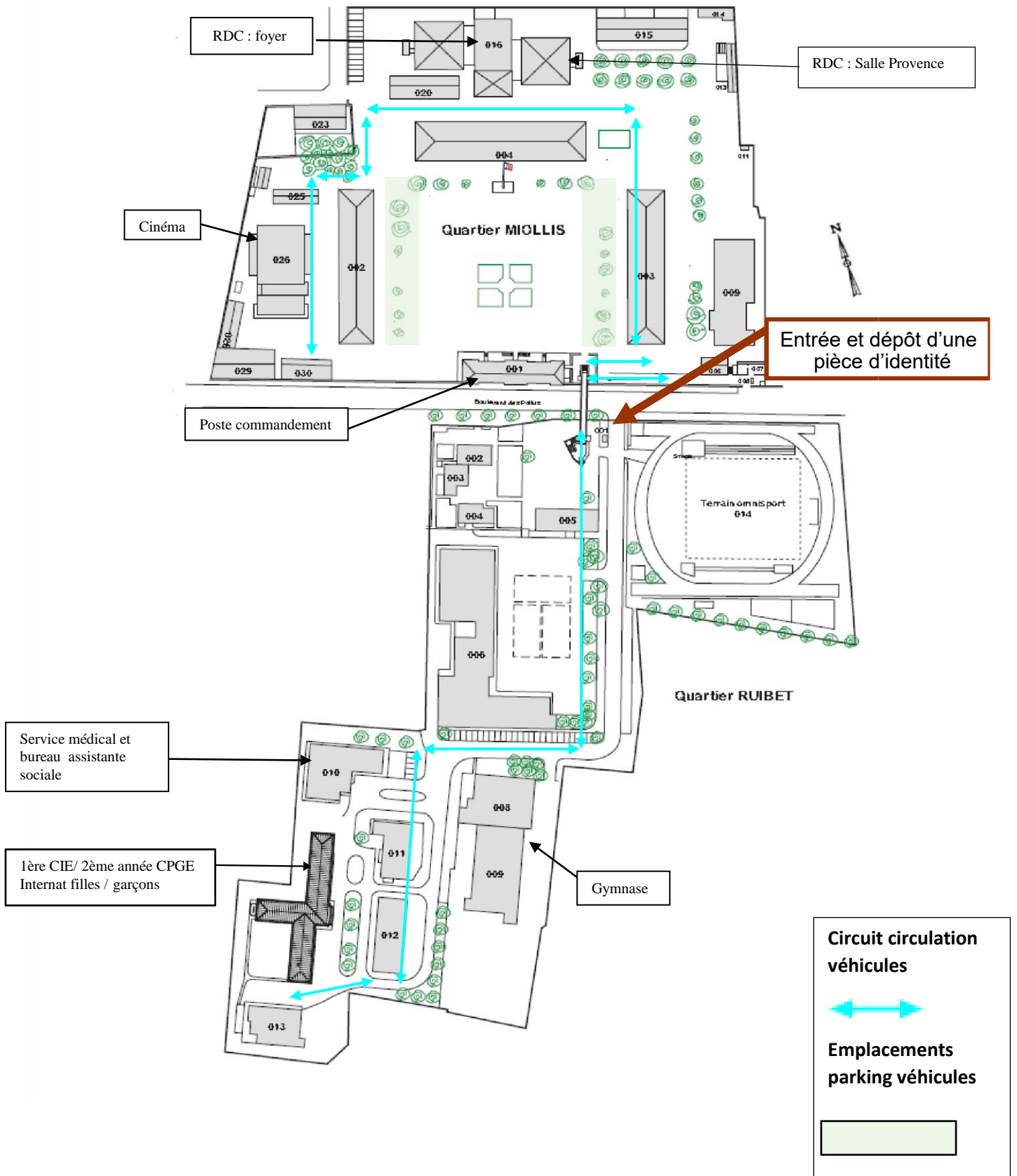
## Classes préparatoires CPGE 2



<b>SOMMAIRE</b>	<b>Intitulé</b>
<b>1</b>	<b>CARTE CIRCULATION ET PARKING LYCEE MILITAIRE</b>
<b>2</b>	<b>ACCUEIL DES CLASSES DE CPGE 2</b>
<b>3</b>	<b>DOCUMENTS A REMETTRE DÛMENT COMPLETES ET SIGNES</b>

# 1- CARTE CIRCULATION ET PARKING LYCEE MILITAIRE

## LYCEE MILITAIRE VITESSE LIMITEE A 20 KM/H



## 2- ACCUEIL DES CLASSES PREPARATOIRES CPGE 2

### a) Encadrants PMT

Les élèves encadrants la PMT de la 1<sup>ère</sup> Compagnie seront pris en charge par la 2<sup>ème</sup> Compagnie le 16 août. Ils seront amenés à être logés au bâtiment Rambouillet – Quartier Ruibet avant la PMT.

Les encadrants devront être en possession du certificat médical attestant la non contre-indication à la participation à la PMT. A l'issue de la PMT, ces élèves bénéficieront de quelques jours de repos et ne reviendront au lycée que le 30/08. Ceux qui ne pourront pas partir, resteront au lycée et assureront le service de semaine de la 1<sup>ère</sup> Compagnie.

### b) Jour de la PRE RENTREE le 30 août à 09H30 au bâtiment RAMBOUILLET pour tous

La pré-rentree s'effectuera le 30 août 2022 à partir de 08h00 au Quartier Ruibet.

L'accès aux véhicules personnels sera facilité de 07h30 à 08h30 afin de déposer les affaires personnelles devant le bâtiment RAMBOUILLET. Les affaires personnelles seront vérifiées (appareils ménagers conformes, etc.) par les CDS avant la montée et l'installation en chambre.

A l'issue, les véhicules devront se garer sur le parking du gymnase pour ne pas gêner le dispositif.

Les élèves seront accueillis par les CDS et le CDU devant le bâtiment à 09h30 lors d'un rassemblement CIE (munis de leurs documents administratifs). Après l'installation en chambre, Le circuit d'incorporation et d'accueil commencera à partir de 13h30, (circuit administratif, BDE, BDS, Régie, service médical et service social).

### c) Jour de la RENTREE : 31 août à 08h00

La journée du 31/08 sera consacrée à l'installation en chambre et à la suite de l'intégration (photos, perceptions diverses, livres et paquetage, entretiens individuels avec les chefs de section etc.)

Un devoir surveillé (pour toutes les filières) sera réalisé le 01/09. Il marquera le début scolaire de la CPGE2.

### d) Année scolaire

Les élèves doivent participer aux journées consacrées au Parcours de transmissions des traditions et à l'association des Prépas en CPGE2.

### 3- DOCUMENTS A COMPLETER ET SIGNER

Les documents mentionnés ci-dessous, inhérents au lycée militaire, sont à télécharger (sauf mention contraire) sur le site afin d'être imprimés, complétés et signés, pour remise le jour de l'incorporation :

Intitulés	Nombre d'exemplaires originaux	A compléter	A signer	Destinataires
Bulletin d'adhésion au CSL	1	X	X	Bureau des sports
Certificat CSL médical 2022-2023	1	X	X	Bureau des sports
Aide au transport	1	X		Bureau Elèves
Dernier avis d'imposition - <b>à fournir</b>	1			Bureau Elèves
Candidature parents d'élève	1	X	X	Bureau coordination des activités
Allocation transport	1	X		Service social
Notification d'éligibilité aux bourses ou à défaut dernier avis d'imposition- <b>à fournir</b>	1			Service social

Intitulés	Nombre d'exemplaires originaux	A compléter	A signer	Destinataires
-----------	--------------------------------	-------------	----------	---------------

Attestation d'assurance scolaire (responsabilité civile) et extrascolaire <b>à fournir</b>	1			Chef de section
Attestation de préparation militaire <b>à fournir</b>	1			Chef de section
Attestation responsabilité du bon usage SI	1	X	X	Chef de section
Attestation de prise de connaissance du RILDAT - RIS	1	X	X	Chef de section
Autorisation d'intervention chirurgicale	1	X	X	Chef de section
Autorisation parentale de sortie	1	X	X	Chef de section
Autorisation parentale pour récupération et transfert aux urgences	1	X	X	Chef de section
Bulletin d'adhésion association les PREPA	1	X	X	Chef de section
Certificat aptitude sportive vie en collectivité 2022/ 2023	1	X	X	Chef de section
Certificat individuel de participation à la JDC, à défaut le certificat de recensement <b>à fournir</b>	1			Chef de section
Charte de civilité et de comportement	1	X	X	Chef de section
CNIL	1	X	X	Chef de section
Contrat d'éducation élève mineur	1	X	X	Chef de section
Contrat d'éducation élève majeur	1	X	X	Chef de section
Correspondant principal CPGE CPES et BTS	1	X	X	Chef de section
Fiche d'urgence	1	X	X	Chef de section
Le cas échéant attestation de premiers secours civiques - Niveau 1 (PSC1) <b>à fournir</b>	1			Chef de section
Le contrat réserve si existant <b>à fournir</b>	1			Chef de section
Le droit de diffusion d'image	1	X	X	Chef de section
Photo d'identité <b>à fournir</b>	2			Chef de section
Photocopie attestation de sécurité sociale et de mutuelle à jour <b>à fournir</b>	1			Chef de section
Photocopie carte d'identité <b>à fournir</b>	1			Chef de section
Règlement intérieur RILDAT	1	X	X	Chef de section
Règlement intérieur spécifique au Lycée militaire d'Aix-en-Provence	1	X	X	Chef de section
Relevé des notes du bac (si non déjà fourni) <b>à fournir</b>	1			Chef de section

Intitulés	Nombre d'exemplaires originaux	A compléter	A signer	Destinataires
Procuration compte nominatif	1	X	X	Régie
Relevé d'identité bancaire des parents ou de l'élève le cas échéant <b>à fournir</b>	1			Régie
<b>-----</b>				
Autorisation d'intervention chirurgicale	1	X	X	Service médical
Complément dossier médical ancien élève <b>à fournir</b>	1	X	X	Service médical
Dossier médical nouvel élève	1	X	X	Service médical
Fiche d'urgence	1	X	X	Service médical
Notice information CMA numérique AXONE	1			Elève et représentant légal
Photocopie attestation de sécurité sociale et de mutuelle à jour <b>à fournir</b>	1			Service médical
Photocopie vaccinations du carnet de santé <b>à fournir</b>	1			Service médical
<b>-----</b>				
Lettre de bienvenue du Chef de corps	1			Elève et représentant légal
Livret d'accueil	1			Elève et représentant légal



